

Santé : interdire aux assureurs l'accès à certaines données

Le développement des nouvelles technologies a fait apparaître de nouvelles applications permettant d'enregistrer une série de données liées au mode de vie, au bien-être ou à l'état de santé de l'utilisateur. *« Si ces applications peuvent constituer une opportunité dans le domaine médical, elles représentent un danger dans le domaine des assurances. Certains assureurs exigent d'avoir accès à ces données récoltées par des applications, pour accorder certains avantages, afin d'opérer une segmentation abusive entre les gens en bonne santé et les autres en moins bonne santé. »*

INTERDICTION

La députée Fabienne Winckel (PS) s'en inquiète. Afin de remédier à ce problème dans le champ de l'assurance vie et de l'assurance maladie, elle introduit une proposition de loi, prise en considération ce jeudi à la Chambre, qui interdit aux assureurs d'utiliser et de traiter de telles infos.

« Un capteur de santé peut se définir comme un objet connecté, permettant de mesurer une ou plusieurs variables liées au mode de vie ou à l'état de santé d'un individu », reprend-elle. *« Ces dernières années, on a vu apparaître toujours plus de capteurs de santé dans notre quotidien, qui permettent de quantifier une activité ou un paramètre physique (Runkeeper, Runtastic, Nike+, Fitbit...), de surveiller la nutrition au travers de l'estimation des calories (My-Fitness Pal...), etc. L'usage, par les personnes, de ces données est*

informatif ou ludique. Si les assureurs exigent d'y avoir accès, verra-t-on une personne, qui n'accepte pas d'être connectée, sanctionnée pour ce refus? On en arriverait à individualiser les risques et à avoir un système d'assurance maladie à deux vitesses, avec d'un côté les gens en bonne santé, de l'autre ceux qui le sont moins. »

ASSURANCE AUTO

L'élue a donc décidé de réagir, même si elle n'a pas encore noté de cas en Belgique. *« Mais il y en a eu en France et dans les pays anglo-saxons. En Suisse, le « Groupe Mutuel » a proposé de rembourser à hauteur de 25 % l'achat par ses assurés d'un produit de la gamme Fitbit »,* explique M^{me} Winckel, faisant un lien avec ce qui se passe dans le secteur auto. *« La Belgique connaît déjà le modèle du « Pay as you drive » dans lequel l'embarquement dans le véhicule d'un dispositif mesurant certains paramètres (freinage, accélérations...) conditionne l'obtention d'un tarif avantageux. À l'avenir, ce modèle peut être transposé à l'assurance santé »,* s'inquiète-t-elle. ●

DIDIER SWYSEN